



FICHE 4 : COMPARAISON DES COMMISSIONS D'INTERCHANGE POUR LES TRANSACTIONS PAR CARTES

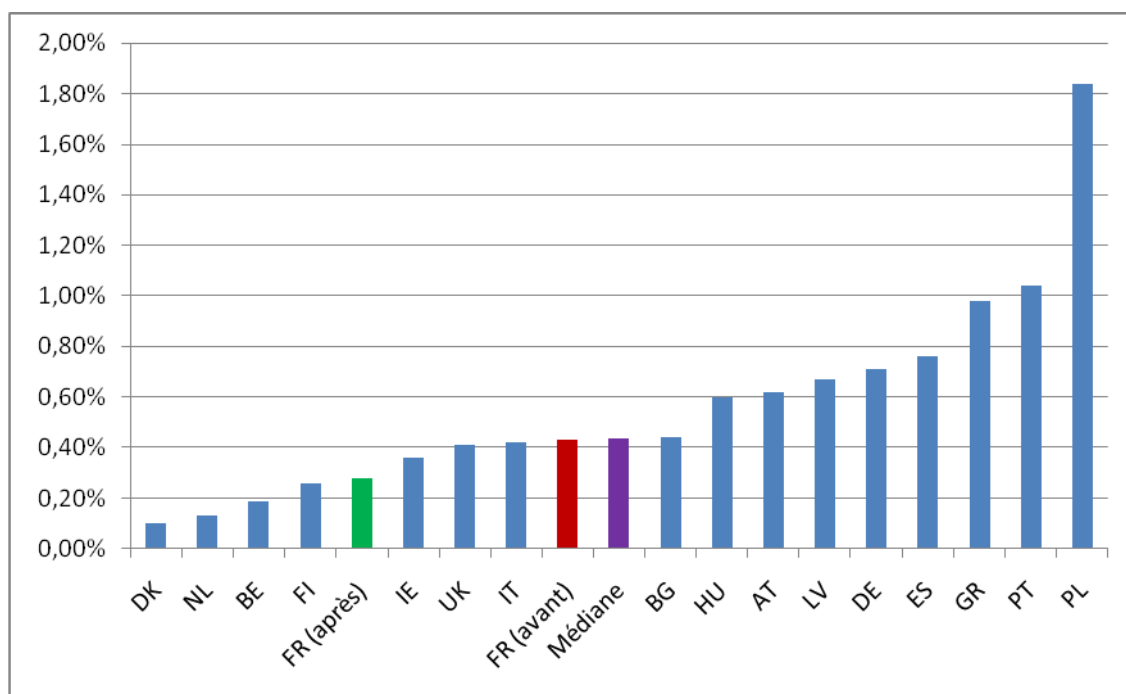
La baisse substantielle de la CIP place la France au 5^{ème} rang des principaux pays européens ayant les commissions d'interchange les plus faibles

Pour apprécier la portée des engagements sur la CIP pris par le Groupement des Cartes Bancaires, il peut être proposé une comparaison des commissions d'interchange appliquées aux transactions domestiques en Europe.

Ainsi que le montre le graphique ci-dessous, il apparaît que, en incluant à la fois les cartes de débit et de crédit, la CIP après engagement sera parmi les plus faibles commissions d'interchange des États-membres.

Le niveau de la CIP après engagement sera le 5^{ème} plus bas parmi les pays utilisés dans la comparaison. Il est notable également que la CIP, qui était jusqu'à présent sensiblement identique au niveau médian des commissions d'interchange des principaux pays européens, sera désormais inférieure de plus de 30% à ce niveau médian.

Comparaison des commissions d'interchange appliquées aux transactions domestiques par carte de débit et de crédit dans différents pays



Remarque : les niveaux des commissions correspondent à des moyennes pondérées par les volumes de transaction.